



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020**

**ETAIENT PRESENTS :** M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Maartje VAN VEEN, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (à partir de la question n°2), délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°28), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRES, suppléant de Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°29), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°13), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU suppléant de M Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Rémy REBEYROTTE, délégué d'Autun à Mme Cathy NICOLAO, Mme Céline GOUDIER POSZWA, déléguée d'Autun à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI, déléguée d'Autun à M Frédéric BROCHOT, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches à M Emile LECONTE, jusqu'à la question n°2, M Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac à M Jean-François NICOLAS, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux à M Christian DEMIZIEUX (à partir de la question n°13).

**A – Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

**B - Compte rendu des actes accomplis.**

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

**C - Compte rendu des MAPA.**

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

**I-ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Délégation d'attribution au bureau et au président**

<b>au Bureau</b>	<b>A la Présidente</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer les subventions aux coopératives scolaires pour les voyages scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer les participations des communes extérieures à la CCGAM pour les élèves inscrits dans les écoles ayant leur résidence hors CCGAM (frais pédagogiques, hors frais de bâtiments qui restent du domaine communal).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable, tels que définis notamment aux articles L. 2122-1, R. 2122-1 à R. 2122-9 du code de la commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget,</li> <li>prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, telle que définie notamment par les articles L. 2124-1, R. 2123-1 à R. 2123-3 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>négocier et signer les conventions transactionnelles, dont l'objet est de régler les litiges nés ou à naître dont le montant est inférieur à 25.000 €.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre acte des désherbages, de l'élimination de livres des collections des bibliothèques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer, à titre exceptionnel, des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes et fixer les indemnités d'éviction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,</li> <li>la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,</li> <li>des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,</li> <li>la possibilité d'allonger la durée du prêt,</li> <li>la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,</li> <li>la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>autoriser, au nom de la communauté, l'adhésion et le renouvellement à des associations ou à des organismes divers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial d'emprunt une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>valider les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer l'indemnité de conseil allouée au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant global annuel de 2 millions</li> </ul>

comptable du Trésor.	d'euros.
• fixer les vacances versées aux agents.	• signer les conventions de mise à disposition des agents de la Communauté.
• approuver les plans de financement et le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.	• fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
• valider le bilan des mutualisations des services communautaires.	• ester en justice, intenter au nom de la communauté de communes toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense, ainsi que pour la constitution de partie civile, devant toutes les juridictions de première instance, d'appel ou de cassation, pour toutes les affaires, quelles qu'elles soient.
• créer des fonds spécifiques dans les services culturels (bibliothèques, conservatoire,...).	• signer les conventions engageant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour un montant n'excédant pas 25 000 € HT par an ou par opération (à l'exception des marchés publics et du louage de choses).
• approuver les conventions d'objectifs avec les associations auxquelles le conseil communautaire a attribué une subvention de plus de 23000€.	• autoriser le dépôt de dossiers d'installations commerciales auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
• créer ou modifier le règlement intérieur général des services de la communauté, les règlements spécifiques à ceux-ci et les règlements d'intervention.	• autoriser la vente ou la location des terrains des zones d'activités.
• modifier la liste des logements ouvrant droit à logement de fonction.	• décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
	• accepter les indemnités de sinistres liées à l'exécution des contrats d'assurance.
	• accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
	• décider l'aliénation de gré à gré de ses biens mobiliers propres jusqu'à 10 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, délègue au Bureau les attributions ci-dessus visées ; Délègue à la Présidente les attributions ci-dessus visées ; Dit que la délégation de signature que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité et en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pourra couvrir les attributions ainsi déléguées ; Dit que la Présidente devra rendre compte à chaque conseil communautaire des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

## 2. Indemnité de fonction des élus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions) :

Adopte sur l'attribution des pourcentages fixant le montant des indemnités de fonctions suivantes :

- pour le Président : 55,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 1er et 2ème Vice-présidents : 18,26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 3ème à 14ème Vice-présidents : 12,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 14 conseillers communautaires délégués : 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adopte le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées, ci-annexé.

Précise que l'indemnité sera versée mensuellement et suivra automatiquement l'évolution des traitements de la Fonction Publique.

Autorise dans ces limites, le versement de ces indemnités :

- A compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération pour le Président,
- A compter de la date de notification de l'arrêté de délégation pour les Vice-Présidents et les conseillers communautaire délégués,
- Autorise la Présidente à prendre les actes à venir pour assurer le versement de ces indemnités et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### 3. Election des membres du CIAS

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité, au premier tour de scrutin, les personnes ci-dessous représentant le collège des élus au Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois-Morvan :

Louis BASDEVANT, Monique GATIER, Céline GOUDIER-POSWA, Eric MARCHAND, Florence GARNIER, Alain DICHANT, François de GUELIS, Jean-François ALUZE, Laetitia PERRIER, Jean-François NICOLAS, Guillaume GRILLON, Anne-Marie MARILLER, Gérard POIGNANT, Jean-Luc MICHELOT, Anne-Marie DUCREUX, Jean-Louis PORCHERET.

### 4. Composition de la CLECT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dit que la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) doit comprendre au moins un membre par commune ; Décide que la CLECT sera composée de 86 membres, selon la même répartition par communes, que pour le Conseil Communautaire ; Dit que chaque commune doit désigner son ou ses représentants à la CLECT ; Autorise la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### 5. Election des membres de la CAO

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité, au premier tour de scrutin, les personnes ci-dessous, en tant que membres de la commission d'appel d'offres :

#### Titulaires :

Dominique COMMEAU, Emile LECONTE, Véronique PACAUT, Françoise ANDRE, Gérard BERGERET.

#### Suppléants :

Stéphane FABRE, Catherine LEFLOND, Jean-Luc MICHELOT, Stéphane FAVRE, Isabelle JOLY.

### 6. Election des membres de la commission des délégations de service public

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité, au premier tour de scrutin, les personnes ci-dessous, en tant que membres de la commission de délégation de service public :

#### Titulaires :

Dominique COMMEAU, Emile LECONTE, Véronique PACAUT, Françoise ANDRE, Gérard BERGERET.

#### Suppléants :

Stéphane FABRE, Catherine LEFLOND, Jean-Luc MICHELOT, Stéphane FAVRE, Isabelle JOLY.

### 7. Création d'une commission MAPA et élection de ses membres

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la création de la commission MAPA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, au premier tour de scrutin, élit les personnes ci-dessous, en tant que membres de la commission MAPA :

#### Titulaires :

Dominique COMMEAU, Emile LECONTE, Véronique PACAUT, Françoise ANDRE, Gérard BERGERET.

#### Suppléants :

Stéphane FABRE, Catherine LEFLOND, Jean-Luc MICHELOT, Stéphane FAVRE, Isabelle JOLY.

### 8. Désignation des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les membres du collège des élus de la commission locale « Site Patrimonial Remarquable d'Autun », ci-dessous :

#### Titulaires

Françoise ANDRE, Patrick RYON, Emile LECONTE.

#### Suppléants

Yann BAROU, Louis BASDEVANT, Véronique PACAUT.

Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à déléguer la présidence de cette commission et les attributions correspondantes à Monsieur le Maire d'Autun.

### 9. Election des délégués de la CCGAM au SMEMAC

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois- Morvan au Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC), ci-dessous :

Titulaires

G rard POIGNANT, Jacques SARRIEN, Michel CHARLEUX, J r me PIERRE, Jacques ROD.

Suppl ants

Romain MOUGEL, Pierre GOUTTERATEL, Jean-Fran ois THEUREAU, Laurent PROST, Magali PAULIN.

10. Election des d l gu s de la CCGAM au SIRTOM

Le conseil communautaire apr s en avoir d lib r  et   l'unanimit , d signe les repr sentants de la Communaut  de Communes du Grand Autunois- Morvan au SIRTOM de la r gion de Chagny, pour la comp tence collecte, transport et traitement des ordures m nag res, ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppl�ants</b>
COLLONGE LA MADELEINE	Maurice CHAMOY	Jan ROEDE
COUCHES	Julie VILLEMIN	Dominique PERRET
COUCHES	Marie-Th�r�se BROWERS	Laetitia PERRIER
CREOT	Bernard JOUBERT	Franck CROUZET
DRACY LES COUCHES	Nicolas MULLER	Jacques ROD
EPERTULLY	Catherine AMIOT	Elise DIDIER
EPINAC	Martial DUFOUR	Bryan LALLEMAND
EPINAC	Eric MERLIN	Jean-Michel PREVOTAT
MORLET		V�ronique PROST
SAINT EMILAND	Th�r�se GANDRE	Virginie LAGRANGE
SAINT GERVAIS / COUCHES	St�phanie LACOMME	Anne LARGY
SAINT JEAN DE TREZY	G�rard POIGNANT	Benoit GUENARD
SAINT JEAN DE TREZY	Marc PATIN	
SAINT LEGER DU BOIS	Michel PILARD	Bernard ROSZACK
SAINT MAURICE LES COUCHES	Olivier BARRE	Jean Claude MONACO
SAISY	Romarcic MAGNIEN	Vanessa CHANOINE
SULLY	Emmanuel ROUCHER	Bertrand LASSUS

Le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  et   l'unanimit ,  lit les d l gu s suivants pour si ger au sein du comit  syndical du SIRTOM au titre de la comp tence « SPANC » - service public d'assainissement non collectif :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppl�ants</b>
COLLONGE LA MADELEINE	Maurice CHAMOY	Jan ROEDOE
EPERTULLY	Catherine AMIOT	Elise DIDIER
EPINAC	Martial DUFOUR	Bryan LALLEMAND
EPINAC	Eric MERLIN	Jean-Michel PREVOTAT
MORLET		V�ronique PROST
ST JEAN DE TREZY	G�rard POIGNANT	
ST LEGER DU BOIS	Michel PILARD	Bernard ROSZACK
SULLY	Emmanuel ROUCHER	Bertrand LASSUS

11. Election des d l gu s de la CCGAM au SMEVOM

Le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  et   l'unanimit ,  lit les d l gu s suivants pour si ger au sein du comit  syndical du SMEVOM :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppl�ants</b>
ANOST		Daniel VAUCHEL
AUTUN	Fran�oise ANDRE	M�tin ALBAYRAK
AUTUN	Vincent CHAUVET	Jean-Louis CORMIER
AUXY	St�phane FAVRE	Albine VITEL
ETANG sur ARROUX	Guillaume GRILLON	
LA CHAPELLE sous UCHON	Jacques BOUCHOT	
LA COMELLE	Guy CHAUDESSOLLE	
LAIZY	Michel MENAGER	
MONTHELON		Pascal LEGRIS
SAINT EUGENE		Eliane RAUX
SAINT FORGEOT		Gilles PILLOT

**12. Election des délégués de la CCGAM au PNRM**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués suivants pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ANOST	Louis BASDEVANT	Francis RICHARD
AUTUN	Eric MARCHAND	Vincent CHAUVET
BROYE		Jean-François ALUZE
CHISSEY	Alain MENART	
DRACY ST LOUP	Aline MEUNIER	
LA CHAPELLE/UCHON	Jacques BOUCHOT	
LA TAGNIERE		Yannick BOUTHIERE
MONTHELON		Pascal LEGRIS
ROUSSILLON EN MORVAN	Gérard TREMERAY	
ST EUGENE		Eliane RAUX
ST LEGER / BEUVRAY		Anne Marie DUCREUX
UCHON	Guy FEDERSPIELD	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués suivants pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, pour la compétence GEMAPI :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ANOST	Louis BASDEVANT	Francis RICHARD
ST-PRIX	Georges GLOVER-BONDEAU	Christian DEMIZIEUX

**13. Election des délégués de la CCGAM au SMBVAS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du comité syndical du SMBVAS, ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ANOST	Christian SEEBOLDT	
AUTUN	Françoise ANDRE	Métin ALBAYRAK
AUTUN	Frédéric BROCHOT	Véronique PACAUT
AUTUN	Gilbert DARROUX	Alain DICHANT
AUTUN	Jean-Louis CORMIER	
AUTUN	Vincent CHAUVET	
BROYE	Michel VILLIER	Michel LOUIS
CHARBONNAT	Fabrice VOILLOT	Michel RONDEAU
CURGY		André LHOSTE
15 DRACY LES COUCHES		Nicolas MULLER
DRACY ST LOUP	Franck GUYARD	
EPINAC	Alain LANCIAU	Eric MERLIN
ETANG / ARROUX	Gérard CONTENT	Marcel VIALLETON
ETANG / ARROUX	Sylvain PATRU	Jean Jacques QUILLARD
LAIZY	Michel MENAGER	Roger BROCHOT
Présidente	Marie-Claude BARNAY	
LA TAGNIERE		Jean Pierre FERRET
MONTHELON		Pascal LEGRIS
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD	
ST DIDIER SUR ARROUX		Julien SIMON
ST LEGER SOUS BEUVRAY		Daniel MOREL
ST NIZIER / ARROUX	Gilles BERRET	
ST PRIX	Georges GLOVER-BONDEAU	Christian DEMIZIEUX
TINTRY		Jean-Louis PORCHERET

**14. Election des délégués de la CCGAM au SMI2B**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du comité syndical du SMI2B, ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD	
UCHON		Florian GRENIER

15. Election des délégués de la CCGAM au Syndicat Mixte de la Dheune

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune, ci-dessous :

Commune	Titulaires	Suppléants
SAINT JEAN DE TREZY	Gérard POIGNANT	Benoît GUENARD

16. Election de représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au syndicat intercommunal AGEDI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au syndicat AGEDI, ci-dessous :

Communes	Titulaire
SAINT GERVAIS SUR COUCHES	Didier OUGEOT
EPERTULLY	Catherine AMIOT

17. Election des représentants de la CCGAM à la SEM Pat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit Madame Marie-Claude BARNAY, représentante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger en tant que censeur ou administrateur, au conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

18. Election des représentants de la CCGAM à la SEM Val de Bourgogne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit Monsieur Vincent CHAUVET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, au sein de l'assemblée générale de la SEM Val de Bourgogne ; Elit Monsieur Emile LECONTE, délégué de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, en tant qu'administrateur au sein de la SEM Val de Bourgogne.

19. Election des représentants de la CCGAM à la SICA de l'abattoir d'Autun

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit les représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ci-dessous, pour siéger au conseil d'administration de la SICA de l'abattoir :

Communes	Noms
AUTUN	Françoise ANDRE
CHARBONNAT	Fabrice VOILLOT
COLLONGÉ LA MADELEINE	Jean-Louis LAURENT
ST MARTIN DE COMMUNE	Sylvain CHAVY

20. Election des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit Madame Catherine AMIOT, déléguée de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger à l'assemblée spéciale de la SPL « Mobilités Bourgogne Franche-Comté ».

21. Election des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la SPL Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger en assemblée générale de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté ; ELIT Monsieur Vincent CHAUVET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au Conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

22. Election des représentants de la CCGAM au GIP Territoire Numérique BFC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit Madame Cathy NICOLAO, représentante titulaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger en assemblée générale du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté ; ELIT Madame Laetitia PERRIER, représentante suppléante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger en assemblée générale du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté.

23. Election des représentants de la CCGAM au GAL Leader

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les 16 représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au GAL Leader, ci-dessous :

Pour le collège des élus :

Communes	Titulaires	Suppléants
ANOST	Louis BASDEVANT	
AUTUN	Gilbert DARROUX	Vincent CHAUVET
EPINAC	Jean-François NICOLAS	
ETANG SUR ARROUX		Guillaume GRILLON Dominique COMMEAU
LA TAGNIERE	Yannick BOUTHIERE	
TINTRY		Jean-Louis PORCHERET

Pour le collège des socio-professionnels :

Titulaires	Suppléants
Laura JANIK	Daniel MEDARD (Espace ST-EX)
Christèle BONNOT	Président SICA de l'Abattoir
Frédéric BESACIER (AMDF AILES)	Pierre DEMEULEMEESTER
Représentant OT	Jean BOUVIER (représentant Filière bois)

#### 24. Election des représentants de la CCGAM à l'Office de Tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigné les 19 représentants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, ci-dessous :

Présidente de la CCGAM	Marie-Claude BARNAY
Vice-Présidente de la CCGAM	Véronique PACAUT
AUTUN	Vincent CHAUVET
AUTUN	Michaël GUIJO
AUTUN	Cathy NICOLAO
AUTUN	Patrick RYON
AUTUN	Eric MARCHAND
AUTUN	Sarah PIGNOLET DE FRESNE
AUTUN	Anatole SAGOT
COUCHES	Emile LECONTE
DETTEY	Monique RAUX
ETANG / ARROUX	Yolande FLECHE
EPINAC	Aurore COMBARET
LA CHAPELLE/UCHON	Jacques BOUCHOT
LA COMELLE	Alain D'ANGLEJAN
MONTHELON	Isabelle JOLY
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD
ST MAURICE LES COUCHES	Olivier BARRÉ
SULLY	Emmanuel ROUCHER

#### 25. Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la commission de suivi de l'abattoir communautaire d'Autun

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en plus du Président, les 4 représentants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan à cette commission :

Communes	Représentants
AUTUN	Frédéric BROCHOT
AUXY	Stéphane FAVRE
CURGY	André LHOSTE
EPERTULLY	Catherine AMIOT
ST GERVAIS / COUCHES	Franck LEQUEU

#### 26. Représentants à la commission paritaire des affaires agricoles

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les élus communautaires siégeant à la commission paritaire agricole, ci-dessous :



<b>Communes</b>	<b>Noms</b>
AUTUN	Vincent CHAUVET
AUTUN	Frédéric BROCHOT
BRION	François de GUELIS
CURGY	André LHOSTE
EPERTULLY	Catherine AMIOT
LAIZY	Michel MENAGER
LUCENAY L'EVEQUE	Françoise DURIAU
MONTHELON	Isabelle JOLY
ST EMILAND	Jean-Luc MICHELOT
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD
ST NIZIER	Gilles BERRET
TINTRY	Jean-Louis PORCHERET

27. Représentants au sein de l'Agence de Développement touristique et de promotion du territoire de Saône-et-Loire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Véronique PACAUT, représentante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du Territoire de Saône et Loire.

28. Election de représentants à l'agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Marie-Claude BARNAY, représentante titulaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne ; DESIGNE Monsieur Louis BASDEVANT représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

29. Election des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la commission d'attribution des logements de la SEMCODA et de l'OPAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Monique GATIER, représentante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein de la commission d'attribution de logement de la SEMCODA qui siègera en cas d'indisponibilité du Président ; DESIGNE Madame Monique GATIER, représentante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein de la commission d'attribution de logement de l'OPAC de Saône-et-Loire qui siègera en cas d'indisponibilité du Président.

30. Election des représentants de la CCGAM à la CDAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Vincent CHAUVET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), en remplacement de la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois.

31. Election des représentants de la CCGAM au conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-François NICOLAS, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'hôpital d'Autun.

32. Election des représentants de la CCGAM au conseil d'administration des collèges et des lycées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux conseils d'administration des collèges et lycées, ci-dessous :

Collège de la Châtaigneraie - Autun	Mme Dominique COULON	Collège Louis Pergaud de Couches	M Emile LECONTE
Collège du Vallon Autun	M Michaël GUIJO	Collège Gabriel Bouthière d'Etang-sur-Arroux	M Guillaume GRILLON
Collège Hubert Reeves d'Epinac	M Jean-Michel PREVOTAT	Lycée Bonaparte Autun	M Gilles PILLOT

33. Désignation de représentant au sein de l'Agence Technique Départementale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Michel MENAGER en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Agence Technique Départementale ; DESIGNER Monsieur Louis BASDEVANT en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Agence Technique Départementale.

34. Election des représentants de la CCGAM au CNAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Emile LECONTE, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois au Comité National d'Action Sociale.

35. Election des représentants de la CCGAM à ST EX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Louis PORCHERET, Madame Francette GYBELS et Monsieur Stéphane FAVRE, représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au conseil d'administration de l'Espace Saint-Ex.

36. Election des représentants de la CCGAM à l'APROGAM

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mesdames Cathy NICOLAO, Yolande FLECHE et Monsieur Olivier BARRÉ, représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein du conseil d'administration de l'APROGAM.

37. Election des représentants de la CCGAM au CILEF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-François NICOLAS, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au conseil d'administration du CILEF.

38. Election des représentants de la CCGAM à l'AMDF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mesdames Marie-Claude BARNAY, Maartje VAN VEEN, Messieurs Jean-Louis PORCHERET, René LOBET, Anatole SAGOT et Jean-Michel PREVOTAT représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au conseil d'administration de l'AMDF.

39. Election des représentants de la CCGAM à la MPO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Louis LAURENT représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au conseil d'administration de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (MPOB).

40. Désignation d'un représentant au Comité de massif du Massif Central.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Marie-Claude BARNAY, représentant titulaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au Comité de massif du Massif Central ; désigne Monsieur Vincent CHAUVET, représentant suppléant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour siéger au Comité de massif du Massif Central.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 27 juillet 2020.  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

